

De recommander également :

(a) Que le Gouvernement Fédéral soit requis de fournir, pour l'exécution de ce travail, le montant qui peut être justifié, par l'économie qu'il peut réaliser en supprimant les dépenses actuelles du pont Wellington;

(b) Que la Compagnie des Tramways soit tenue de fournir, pour la construction de ce tunnel, la somme qui peut être justifiée par l'économie qu'elle réalisera en supprimant les délais dispendieux qui sont actuellement causés aux lignes qui circulent maintenant, ou qui circuleront dans l'avenir, sur le pont Wellington.

35.—(24106) Soumis un rapport du Département en Loi, au sujet de la réclamation de Dame Veuve N. Poirier, pour accident survenu à son fils.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De déposer aux archives, après avoir transmis copie au Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène et de Statistiques.

36.—(24480) Soumise une communication de MM. Brown & Company, au sujet de l'offre de M. Thomas C. Keefer, de céder à la Cité, une certaine propriété située sur la rue Ste-Catherine.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De référer au Département en Loi pour direction.

37.—(24470) Soumis un rapport du Député-Ingénieur en Chef, au sujet de l'arrangement avec le "Protestant Hospital for the Insane", concernant la cession de sa propriété requise pour l'élargissement de l'aqueduc.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De transmettre au Président du Bureau des Estimateurs pour rapport, vu que les renseignements ont été fournis par le Député-Ingénieur en Chef.

38.—Soumise une formule d'annonces, pour la vente à l'enchère du fumier provenant des écuries du Département de l'Incinération.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'approuver lesdites annonces, et d'en autoriser la publication.

39.—Soumise une résolution du Conseil, à l'effet de renvoyer au Bureau des Commissaires un rapport de ce dernier, au sujet de ses droits et prérogatives.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De déposer aux archives pour références ultérieures.

37.—Soumis un rapport du Président du Bureau des Estimateurs, au sujet de la demande de M. Majorique Gagnon, pour faire évaluer sa propriété, déclarant ne pouvoir se rendre à cette demande.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'approuver ledit rapport et d'informer le requérant en conséquence.

38.—Attendu que par résolution du 13 mai 1914, M. Paul E. Mercier a été nommé Député-Ingénieur en Chef de la Cité;

Attendu qu'en vertu de certaines dispositions de la Charte et des Règlements, certains documents, plans, etc., doivent être signés par l'Inspecteur de la Cité, qui est l'Ingénieur en Chef actuel;

Attendu qu'il convient de nommer un Assistant-Inspecteur de la Cité, avec pouvoirs d'exercer, en l'absence ou dans le cas d'incapacité d'agir de l'Inspecteur de la Cité, les pouvoirs de ce dernier.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

To also recommend

(a) That the Federal Government be requested to contribute for the performance of said work an amount based on the saving which it will realize by eliminating the present expenses in connection with the Wellington Bridge;

(b) That the Tramways Co. be held to contribute for the construction of the said sub-way, an amount based on the saving which it will realize by suppressing the expensive delays on the lines which are now running or may hereafter run on Wellington Bridge.

35.—(24106) Submitted a report from the Law Department, anent the claim of Dame Widow N. Poirier, for an accident which befell her son.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the same be filed of record after a copy thereof has been transmitted to the Medical Health Officer.

36.—(24480) Submitted a communication from Messrs. Brown & Co., anent the offer from Mr. Thomas C. Keefer to cede to the City a certain property situated on St. Catherine street.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the same be referred to the Law Department for their advice.

37.—(24470) Submitted a report from the Deputy Chief Engineer, anent the agreement with the Protestant Hospital for the Insane, concerning the cession of their property required for the widening of the Aqueduct.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That said report be transmitted to the Chairman of the Board of Assessors for a report, as the information sought for was furnished by the Deputy Chief Engineer.

38.—Submitted a form of advertisement for the sale by auction of the manure in the stables of the Incineration Department.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: To approve of said advertisements and to authorize the publication of same.

39.—Submitted a resolution of Council, referring back to the Board of Commissioners a report from the latter anent their rights and prerogatives.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: To file the same of record for future reference.

37.—Submitted a report from the Chairman of the Board of Assessors, anent the request from Mr. Majorique Gagnon to have his property assessed, stating that he cannot grant said request.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: To concur in said report and to inform the petitioner accordingly.

38.—Whereas by resolution adopted on the 13th May 1914, Mr. Paul E. Mercier was appointed Deputy Chief City Engineer;

Whereas in virtue of certain provisions of the Charter and By-laws, certain documents, plans, etc., must be signed by the City Surveyor, who is the present Chief Engineer;

Whereas it is advisable to appoint an Asst.-City Surveyor, with the right to exercise, in the absence or in case of incapacity to act of the City Surveyor, the powers of the latter;

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was